

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2020
N°30/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ANNEE 2019

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats du compte administratif de la commune pour l'année 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 334 509.75
Recettes d'investissement	303 921.16
Résultat de l'exercice	-1 030 588.59
Résultat antérieur reporté	3 555 921.66
Résultat à la clôture de l'exercice	2 525 333.07

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 097 692.42
Recettes de fonctionnement	3 769 798.74
Résultat de l'exercice	672 106.32
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 101 291.49
Résultat définitif de clôture	1 773 397.81

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

Le Maire s'étant retirés au moment du vote en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie CHABANY a assuré la présidence de

la séance.

CONSIDERANT la concordance des écritures du compte administratif de la commune avec celles précédemment approuvées du compte de gestion de la commune du receveur municipal.

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2019.

DECIDE d'affecter :

- Le résultat de fonctionnement de 1 773 397.81 € en totalité à la section de fonctionnement au R002
- Le résultat d'investissement de 2 525 333.07 € au financement des dépenses d'investissement au R001

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

